

## Infos FFMKR-75

19 octobre 2018

---

### Dépassements d'honoraires : la CPAM insiste



Lors de la dernière Commission Paritaire Départementale, le Directeur de la CPAM de Paris a fait part à vos représentants syndicaux de ses intentions sur l'utilisation des dépassements d'honoraires pour les actes de kinésithérapie.

Comme annoncé en avril 2018, une nouvelle analyse des “pratiques tarifaires” des kinésithérapeutes parisiens a été effectuée sur le premier semestre de cette année.

Malgré le constat que la grande majorité des professionnels ont diminué tant la fréquence que le montant de leurs dépassements – les ramenant en moyenne en-deçà des chiffres non seulement de 2017 mais encore plus de ceux de 2016 ! – le Directeur de la Caisse estime qu'**environ 800 kinésithérapeutes abusent encore de...** [lire la suite](#)

---

### Affichage obligatoire dans les cabinets



Dans tous les cabinets de kinésithérapie, une information tarifaire doit obligatoirement être affichée, soit dans la salle d'attente, soit dans la salle de soins.

Les règles d'affichage ont récemment été modifiées.

La FFMKR vous propose un modèle à.... [lire la suite](#)

## Accessibilité des cabinets : petite simplification



Un formulaire simplifié vient enfin d'être publié (parution au Journal Officiel du 20 septembre 2018 de l'arrêté du 23 juillet 2018) par l'administration pour les établissements de 5<sup>ème</sup> catégorie dont font partie les cabinets de kinésithérapie.

Ce formulaire est une réponse au constat que de nombreux ERP de 5<sup>ème</sup> catégorie ne sont toujours pas entrés dans le dispositif Ad'AP et restent donc sous la menace de sanctions pénales et/ou administratives.

La déclaration de conformité, de demande de dérogation et ou d'établissement d'un agenda programmé de mise en conformité (Ad'AP) est.... [lire la suite](#)

---

## Prélèvement à la source et revenus des professions libérales



Le prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu entrera en vigueur dès janvier 2019.

Depuis des mois, tout le monde en parle, mais essentiellement pour les contribuables salariés, les libéraux se sentent oubliés.

Nous vous proposons ce guide établi par l'UNAPL pour les professionnels percevant des revenus non commerciaux qui vous permettra d'appréhender cette réforme.... [télécharger](#)

---

Suivez sur notre [site Internet](#) les actualités liées à la profession et trouvez des informations et fiches pratiques pour votre exercice au quotidien

Syndicat des Masseurs-Kinésithérapeutes Rééducateurs de Paris

75 avenue Simon Bolivar 75019 Paris

01.45.22.49.80

[smkr@smkr.org](mailto:smkr@smkr.org)